

une main secourable au « fils de la femme du frère aîné » 長婦兒 ; une voisine qui est venue à l'aide 拏者 tente de la retenir. En haut, un enfant qui gambade de joie avec un petit camarade est « le fils de la tante » 姑姊兒. Enfin l'anecdote elle-même est résumée dans le cartouche de gauche où on lit : « Quand sa maison fut incendiée, la tante alla y chercher le fils de son frère aîné ; mais, sans le vouloir, elle retira son propre fils ; elle rentra alors dans les flammes comme pour y disparaître et montra ainsi sa sincérité » 姑姊。其室失火。取兄子往。輒得其子。赴火如亡。示其誠也。 D'après ce texte, on voit que la femme vertueuse rentra dans le feu, non pour secourir le fils de son frère aîné qu'elle savait ne plus pouvoir retirer des flammes, mais afin de prouver, par sa propre mort, qu'elle avait agi avec sincérité et qu'elle n'avait sauvé que par méprise son propre fils au détriment de son neveu.

*Scène 3.* — Du temps du roi Siuan (342-324 av. J.-C.), du pays de Ts'i, il arriva que, au cours d'une rixe, un homme tomba mort sur la voie publique ; il n'avait reçu qu'une seule blessure, et par conséquent, il ne pouvait y avoir qu'un meurtrier ; or, on avait arrêté pour ce fait deux jeunes gens qui étaient frères ; quand le magistrat les interrogea, chacun d'eux, afin de sauver l'autre, revendiqua la responsabilité du crime ; comme on ne pouvait sortir d'embarras, le cas fut déféré au roi ; celui-ci pensa qu'il ne pouvait ni gracier les deux inculpés, ni les faire périr tous les deux ; il demanda donc à leur mère de marquer elle-même celui qui devait être mis à mort ; elle désigna en pleurant le plus jeune et elle expliqua son choix en disant : « Le plus jeune est mon propre fils ; l'aîné est le fils de la première femme, et son père, au moment où il était malade et près de mourir, me le confia en me recommandant de bien veiller sur lui. » Elle avait promis au mourant d'agir suivant ses désirs et c'est pourquoi maintenant elle sacrifiait son propre fils pour sauver le fils de la première femme. En présence d'une telle conduite, le roi fut touché et gracia les deux jeunes gens en décernant à leur mère le titre de « mère juste » (cf. *Kou lie niu tchouan*, chap. v, huitième biographie).